



Département de l'Hérault Commune de CABRIERES

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du : 17 février 2014 à 17h00

Membres présents : M.M. Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Jacques GUELTON, Mmes Colette AUDIBERT, Dehiba BILHAC, Françoise POBEL - M.M. Richard CULLIE, Michel SOLER, Philippe TRINQUIER.

Pour les élections municipales : Mme Catherine DA PONTE jusque 18h

Membre absent : M. Daniel ROUX.

Points abordés :

- Adoption du PV du CM du 20 janvier 2014.
- **Préparation des élections municipales** : suite aux différentes modifications intervenues par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 et le décret d'application n°2013-938 du 18 octobre 2013, article 31 ; Mme DA PONTE propose au conseil municipal une note d'information qui sera distribuée à l'ensemble de la population. Après quelques améliorations et modifications proposées par les conseillers municipaux, le document est adopté à l'unanimité. Mme DA PONTE quitte alors la salle du conseil.
- **Débroussaillage** : suite à la réunion publique tenue le 06 février par Mr GAUFFRE de l'O.N.F., M. le Maire informe les CM absents à cette dernière des contraintes présentées et met à la disposition le plan d'ensemble remis avec les propriétés concernées.
- **Assainissement Mas Rouch** : Mr le Maire donne lecture de la proposition de Mr Alain PECKRE concernant l'implantation éventuelle d'une station d'épuration au Mas Rouch. Entre temps le service SPANC de la C.C. du Clermontois a envoyé une proposition chiffrée pour l'implantation d'une installation privée collective.
- **Mine de Pioch Farrus** : suite à la réponse de Mr J.Gence du conseil général de l'Hérault, le projet d'implantation des pupitres étant renvoyé au budget 2015 celui-ci devra être géré par la nouvelle municipalité qui déposera une demande d'aide avant le mois de juillet 2014.
- **Aménagement du devant de la Mairie** : Mr le Maire fait part que le conseil général de l'Hérault a voté une participation financière de 60.000 euros, toutefois Mr ANDRIEU, directeur de l'Agence départementale des routes pense que cette dernière ne sera effective qu'en 2015 et dans l'immédiat il ne peut engager l'étude de ce projet sauf à faire appel à un architecte dont les honoraires seront à la charge de la commune.
- **Agence postale** : Notre employée communale propose d'envoyer un courrier à Mr le Directeur du centre de tri de Clermont l'Hérault afin que ce dernier envisage la pose d'une grosse boîte aux lettres « Balmod » devant l'agence afin de sécuriser le courrier lors des absences et congés de cette dernière. Les CM conscients que cette proposition puisse apporter un service dans le travail considèrent qu'il n'y a pas urgence étant donné que des travaux devront être envisagés dans la rue de l'Eglise ultérieurement. Entretiens il va être demandé si notre emploi d'avenir, Rémi ROUZET, pourrait assurer le remplacement pendant les congés.
- **DIVERS** :
 - ✓ Mr le Maire fait part de son étonnement sur la parution d'un article dans Midi Libre de Mr JJ Védie, président des « chats du Clermontois » impliquant notre commune sur les chats maltraités et disparus. L'ensemble du CM s'étonne d'un tel article et surtout de son contenu impliquant notre éventuelle responsabilité alors qu'il s'agit d'une action privée.
 - ✓ Mr le Maire fait part de sa démarche auprès de la société « Orange » du fait que notre commune reste privée de relais pour les téléphones mobiles depuis 11 jours. En effet, depuis l'installation d'une bergerie proche du relais de « La Serre » le propriétaire n'arrive pas à conclure une convention de passage avec TDF propriétaire du mât et de son terrain. Mr le Maire a proposé à « Orange » l'ancien relais du Pioch de Jaffet
 - ✓ Mr le Maire fait part que le conseil général de l'Hérault va prendre des mesures pour interdire le passage sur les pistes DFCI en y installant 3 barrières, cela afin d'éviter l'organisation de « rave party » et la circulation abusive de véhicules dégradant les pistes forestières et piétonnes sur le plateau LIEURAN-CABRIERES et PERET.
 - ✓ Mr le Maire évoque devant les CM une affaire de pénalités de retard réclamées par les services fiscaux à l'encontre de Mr GRABE. La commune n'ayant pas de réponse de l'Agent comptable elle ne peut prendre de décision pour délibérer.
- **Adoptions des délibérations** :
 - concernant les heures complémentaires d'agent de remplacement.

Prochain CM : lundi 17 mars 2014 à 18h

Fin de la séance : 20h00

Le secrétaire de séance
Jacques GUELTON

Le Maire
Francis GAIRAUD